



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey siège en séance extraordinaire ce 22 février 2021, à 19 h par voie de visioconférence et par téléphonie en huis clos.

Les questions des citoyens et citoyennes peuvent nous être acheminées par courrier électronique à l'adresse suivante : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca ou par téléphone au 819 848-2321, poste 111.

Sont présents à cette visioconférence et téléphonique :
Mme Thérèse Francoeur, mairesse, préside cette séance en visioconférence.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher – siège n° 1	présence en visioconférence
M. Douglas Beard – siège n° 2	présence en visioconférence
M. Simon Lauzière – siège n° 3	présence en visioconférence
M. Christian Girardin – siège n° 4	présence en visioconférence
Mme Suzanne Dandurand – siège n° 5	présence en visioconférence
M. Jean-François De Plaen – siège n° 6	présence en visioconférence

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

A quitté la séance extraordinaire à 20 h, monsieur Christian Girardin - conseiller siège n° 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

35-02-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Administration et finances

2,1 Programme PPA-CE 2020 – Dossier 00029441-49005(17)-2020-06-03-41

2,2 Programme PPA-ES-2020 – Dossier 00028753-1-49005(17)-2019-10-23-14

4 Période de questions

5 Levée de la séance

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

36-02-2021 3.1 PROGRAMME PPA-CE 2020 – DOSSIER 0002844-1-49005(17)-2020-06-03-41

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) par résolution 684-11-2020, et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée au plus tard le 24 février 2021;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame **SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par monsieur **DOUGLAS BEARD**

Il est unanimement résolu et adopté,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve les dépenses d'un montant de 28 916 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

37-02-2021 3.2 PROGRAMME PPA-ES 2020 – DOSSIER 00028753-1-49005(17)-2019-10-23-14

ATTENDU QUE le Conseil Municipal de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) par résolution 598-07-2020, et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée au plus tard le 24 février 2021;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame **SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par monsieur **DOUGLAS BEARD**

Il est unanimement résolu et adopté,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve les dépenses d'un montant de 70 292 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

38-02-2021 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance, en visioconférence, soit levée à 20 h 35

QUE la publication de cette séance régulière sera déposée sur le site Web de la Municipalité aussitôt que possible.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 6 avril 2021.